

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Budget Principal

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat. Elle est disponible sur le site internet du SYDEVAL : www.sydeval.fr.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et recettes, d'investissement et de fonctionnement, liées aux charges d'administration générale et à la compétence « Voirie-Ouvrages d'Art », que notre syndicat exerce pour le compte des communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ, ainsi que pour le compte de la Communauté de Communes Faucigny-Glières, qui intervient par représentation-substitution de la commune de MARIGNIER, compétence qui concerne le pont de la Sardagne.

Le Budget Primitif de l'exercice 2026 s'équilibre, en dépenses et recettes, à la somme de 3 832 550,21 euros, qui se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 910 393,78 euros
- Section d'investissement : 1 922 156,43 euros

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de :

- l'entretien de nos locaux administratifs,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de services,
- les intérêts des emprunts à payer.

- les charges de personnel et les indemnités versées au personnel représentent 132 750 € des dépenses de fonctionnement principal.

Les recettes :

En administration générale, les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux participations des deux budgets annexes aux dépenses d'administration générale (1 296 000 euros) et aux participations des collectivités adhérentes (167 000 euros).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses courantes 011	185 550,98 €	Recettes des services 70	1 296 000 €
Dépenses de personnel 012	132 750 €	Dotations et participations (Contributions) 74	167 000 €
Autres dépenses de gestion courante 65	63 760 €	Autres recettes de gestion courante 75	30 720 €
Dépenses financières 66	15 492,80 €		
Dépenses spécifiques 67	200 €		
Total dépenses réelles	397 753,78 €	Total recettes réelles	1 493 720 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 042	62 000 €		0
Virement à la section d'investissement 023	1 450 640 €		0
Total dépenses d'ordre	1 512 640 €	Total recettes d'ordre	0
Résultat reporté (002)		Excédent brut reporté 002	416 673,78 €
Total général	1 910 393,78 €	Total général	1 910 393,78 €

a) Généralités

Le budget d'investissement de notre syndicat intercommunal regroupe :

En dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du syndicat. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de travaux sur des biens en cours de création à savoir la construction des bureaux administratifs du syndicat sur le site de l'UVE et de la STEP et le remboursement du capital des emprunts en cours.

En recettes :

Les recettes de la section d'investissement ne comprennent que des recettes budgétaires d'ordre (amortissements des immobilisations et virement de la section d'exploitation).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Remboursement d'emprunts 16	189 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	409 516,43 €
Immobilisations corporelles 21	83 640 €		
Travaux en cours 23	1 240 000 €		
Total dépenses réelles	1 512 640 €	Total recettes réelles	409 516,43
Solde d'investissement reporté 001	409 516,43 €	Virement de la section de fonctionnement 021	1 450 640 €
		Ecriture d'ordre 040	62 000 €
Total général	1 922 156,43 €	Total général	1 922 156,43 €

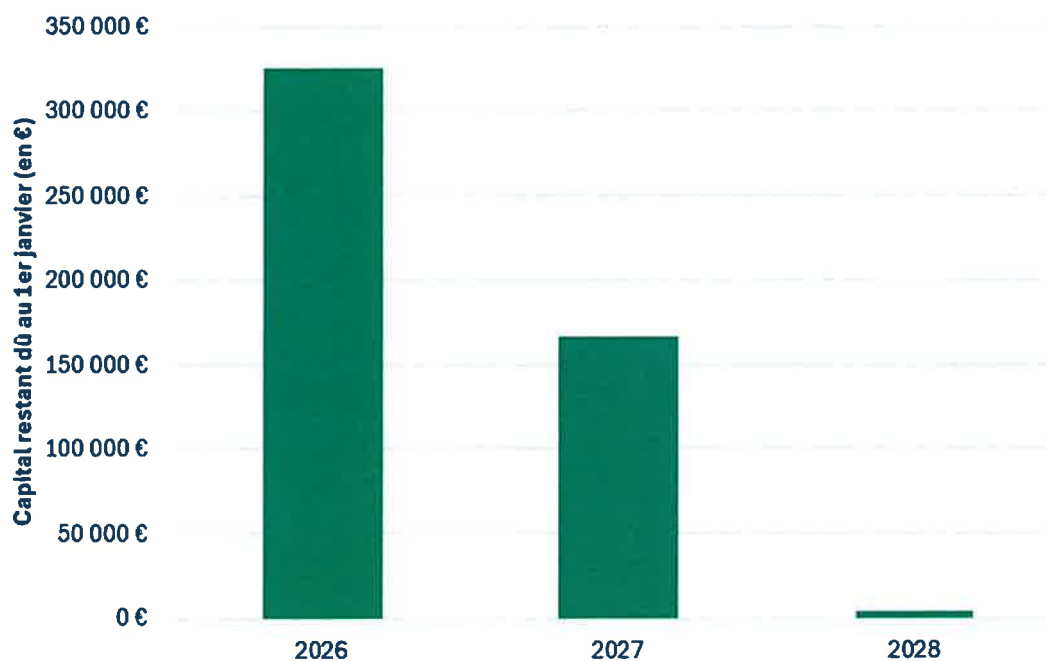
c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Travaux pour la construction de nouveaux bureaux sur le site de Marignier

3. ETAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû de la dette de la fonction « Ponts » s'élève à 325 925 €.

Le montant de l'annuité s'élève à 168 931,89 € dont 158 997,64 € de capital et 9 934,25 € d'intérêts.

Extinction de la dette de la fonction Ponts**Nota :**

Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Thyez le 26/02/2026

Le Président
Frédéric CAUL-FUTY